

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 22222
---	--	----------------------------

SEANCE du : 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 19h10	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Jean-François MOREAU	Bérandère BAZANTAY à Yannick CHARRIER
Marie JARRY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU, jusqu'à 19h10

Secrétaire de séance : Stéphanie FILLON, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques



Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Bressuire et l'association « DE EN BULLES »

La future ludothèque sise Passage de la Poste doit ouvrir à l'automne 2023. Pour donner suite à un appel à projet, la gestion doit être confiée à l'association Dé en Bulle, qui a déjà une activité de ludothèque itinérante.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et l'association, pour fixer les modalités de partenariat.

Le projet de convention fixe les rapports entre la Ville et l'association : le cadre d'animation de la ludothèque fixe, les moyens mis à disposition par la commune et les obligations réciproques des parties. Elle débutera, en 2023 pour une durée de 5 ans.

Ainsi, la ludothèque doit être ouverte 20 h minimum, par semaine. Cinq actions seront menées en son sein : jeu sur place ou animé (accès gratuit), prêt de jeux et jouets, manifestations et créations d'animations autour du jeu, conseil et information et aussi médiation autour des jeux vidéo.

En contrepartie, la Ville met à disposition gratuitement l'équipement et 2 places de parkings. La Ville prend à sa charge la création d'un poste de ludothécaire et 1 poste de coordinateur, soit une dépense annuelle de 51 145 €.

Pour l'année 2023, la subvention correspondra au financement d'un poste de ludothécaire à partir de janvier et à la prise en charge d'un poste de coordinateur qui interviendra dans le courant de l'année afin de préparer l'ouverture de l'équipement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_222-DE Date de télétransmission : 15/12/2022 Date de réception préfecture : 15/12/2022
--

- **D'APPROUVER** la convention et toutes actions nécessaires à sa mise en œuvre.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.
- **D'IMPUTER** les crédits nécessaires

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Stephanie FILLON

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221215-DG_DEL_2022_222-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022